

CSA SPIP 57 du 17 mars 2025

DECLARATION LIMINAIRE

Metz, le 17 mars 2025

Monsieur le Président,

Ce jour se tient le CSA du SPIP 57 sous votre présidence. A ce titre, l'**UFAP UNSa Justice** souhaite vous rappeler les engagements non tenus depuis l'année dernière.

En effet lorsque nous évoquons les soucis RH rencontrés par nos agents au niveau de chaque ALIP, la seule réponse « **nous ferons mieux l'année prochaine** ».

Nous voilà donc en 2025, et l'année commence très fort en terme de RH

- **L'ISS ou de nombreux agents ont fait une demande de régularisation, laissée sans retour à l'heure actuelle.**
- **Erreurs dans la saisie d'arrêtés pour un agent en CLM (dossier qui dure depuis l'année dernière pénalisant l'agent depuis de nombreux mois pour se faire rembourser par sa mutuelle les primes perdues) comme si les soucis engendrés par la maladie n'étaient pas suffisants, on enfonce le clou.**
- **Les SFT non perçus par les agents depuis 3 ans.**
- **Les recours de CIA laissés sans réponse.**

Dès lors qu'un agent demande pourquoi la situation n'est pas régularisée c'est toujours la même réponse c'est la faute de la DISP (direction interrégionale).

Lorsqu'un agent demande un point précis sur les versements qui lui ont été fait et savoir quand seront les autres, pas de réponse.

Or, depuis nos interventions par le biais régional, la juriste nous précise clairement les champs de compétences de chacun.

Ainsi la saisie dans Harmonie, est bien de la compétence du RH du SPIP 57.

- Pourquoi des agents ont encore des problèmes qui perdurent alors qu'ils devraient être traités depuis longtemps.
- Pourquoi les agents n'ont jamais de réponse lors de leur recours ou demandes ?
- Lors du dernier CSA, vous étiez surpris que dans le DUERP soit inscrit le manque de confiance des agents envers le RH et la hiérarchie, mais comment avoir confiance quand on voit qu'au SPIP 57 rien ne bouge !

Ainsi l'UFAP UNSa Justice espère que vous entendiez les souhaits de vos agents au travers de leurs représentants élus, en vous demandant de prendre en compte la qualité de vie de vos agents.

L'UFAP UNSa demande en votre qualité de chef de service et de président du CSA, de faire un état des lieux précis de toutes les demandes RH non abouties depuis les 3 dernières années et d'intervenir en tant que directeur fonctionnel du SPIP 57 auprès de la DISP pour vérifier pourquoi les agents sont toujours en attente de nouvelles de leurs demandes qui date de plusieurs années.

Monsieur le président du CSA, faisant suite aux décisions du garde des sceaux d'interdire certaines activités qualifiées de ludiques ou provocantes, nos référentes cultures et les CPIP ayant ses champs transversaux se retrouvent mise en cause sur la qualité de leur travail et le professionnalisme dont elles font part dans l'élaboration de ces projets qui font partie de la mission d'insertion des personnes placées sous main de justice.

La direction a diffusé il y a peu un tableau avec le devenir des activités prévues en 2025, les agents travaillent dans le flou le plus total depuis cette transmission de la hiérarchie.

A titre d'exemple une action théâtre supprimée le 07/03 est maintenue le 21/03, une visite du théâtre supprimée le 10/03 est maintenue le 05/05.

Comment savoir ce que la direction considère comme actions ludiques ou provocantes ?

Comment pouvez-vous donner lors des évaluations des objectifs clairs aux agents de s'insérer dans des champs transversaux ou il leur est reproché de ne pas participer aux actions collectives du service mais sans ordre précis sur les actions qui seront autorisées en 2025.

Monsieur le président, pour rappel la création d'une action collective nécessite une organisation importante tant au niveau du temps consacré à monter le projet, à trouver le financement, les partenaires et à la réalisation. Ces actions sont réalisées en plus de la charge de travail de l'agent qui n'a pas décharge pour les faire.

A l'heure actuelle, nos collègues continuent de préparer les projets ayant fait l'objet d'une fiche action mais sans garantie que le travail accompli soit maintenu, ce qui engendre un stress permanent et la désillusion de travailler dans le vide....

Monsieur le président, l'UFAP UNSa Justice demande à ce que des consignes claires soient données aux agents effectuant ces actions afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions, prévenir les intervenants en cas d'annulation ou de maintien (pas la veille pour le lendemain car nous risquons de perdre également des partenaires si on ne les considère pas dans leur travail) et connaître les réelles orientations de la direction sur les activités qui seront maintenues en 2025 au sein du SPIP de Moselle.

**Laurent LEGROS
Elu au CSA du SPIP 57.**